

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

**ENGAGEMENT
QUALITÉ
PERFORMANCE**

**20
23**



France compétences, une instance nationale investie de trois missions clés

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « avenir professionnel », France compétences est **l'autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Elle a pour **mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur**.

Placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, sa **gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs** représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

Ses objectifs ?

Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

France compétences, outre la répartition des fonds mutualisés entre les différents acteurs, participe à la **régulation de la qualité, des coûts et des règles de prise en charge des formations**.

En effectuant un travail rigoureux d'enregistrement, de mise à jour et de lisibilité des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), France compétences s'attache à établir et **garantir la pertinence des certifications et leur adéquation avec les besoins de l'économie**. Par ses différentes actions, l'institution œuvre à la **mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs**.

France compétences est en dialogue permanent avec les institutionnels et professionnels du secteur. Grâce à cette proximité, elle exerce pleinement ses compétences en matière d'évaluation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la **mise en synergie des acteurs du système et, de façon plus globale, à l'amélioration de ce dernier**.

Consultez la loi
« avenir professionnel »

FRANCE COMPÉTENCES – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Date de publication : juin 2024

Directeur de la publication : Stéphane Lardy, Directeur général

Rédaction et coordination : Direction de la communication

Conception, création et réalisation graphique : belazar

Crédits photo : © Adobe Stock

ISSN : 2825-9351

France compétences a été créée avec l'ambition d'améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en intervenant à trois niveaux.



FINANCER

le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de façon optimale et soutenable.



RÉGULER

le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.



AMÉLIORER

la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

SOMMAIRE

ÉDITOS CROISÉS

6

LA SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2023

CHAPITRE 1

Synthèse des réalisations 2023 : une régulation renforcée	10
Zoom sur quelques chantiers	14

L'EXPERTISE AU SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

CHAPITRE 2

Une gouvernance quadripartite pour garantir la qualité des débats et l'efficacité de la prise de décision	20
Retour sur l'activité de notre gouvernance en 2023	21
Nos équipes au cœur de nos missions	26
Bilan comptable	28

LES MISSIONS, LES RÉSULTATS ET LES CHIFFRES CLÉS

CHAPITRE 3

1 – FINANCER	
Répartition des fonds au profit de la formation des actifs	32
2 – RÉGULER	
Apprentissage	34
Qualité de la formation	35
Certification professionnelle	36
Conseil en évolution professionnelle	40
3 – AMÉLIORER	
Éclairer l'écosystème	44
Outils de l'écosystème	46
Agir en médiateur	47

LES QUELQUES EXEMPLES DE CHANTIERS POUR 2024

CHAPITRE 4

Une nouvelle feuille de route stratégique pluriannuelle	50
Un nouveau schéma directeur des systèmes d'information	51
Un nouveau site internet conjuguant approche servicielle et institutionnelle	52
Mon conseil en évolution professionnelle par le réseau Avenir Actifs	52

GLOSSAIRE

54

Éditos croisés



Pierre Deheunynck,
Président du Conseil
d'administration.

Je me réjouis de partager, cette année encore, le résultat des travaux et contributions du Conseil d'administration (CA) de France compétences. L'année a été marquée en particulier par la poursuite des efforts en matière de régulation et de contrôle de l'apprentissage, de la certification professionnelle, de l'évolution professionnelle et, enfin, de la qualité de la formation professionnelle au bénéfice des jeunes et des usagers.

Nous avons poursuivi nos actions visant à la convergence des coûts des formations en apprentissage, au contrôle des organismes certificateurs pour garantir le meilleur niveau de qualité des formations mais aussi contribué à éclairer les décisions des acteurs de l'écosystème emploi-formation.

France compétences et son CA quadripartite avec le support des équipes ont été un lieu de débat, d'analyse, d'orientation et de gestion des domaines qui entrent dans notre champ de compétence. J'appelle de mes vœux une contribution supplémentaire avec les membres du conseil, partenaires sociaux, représentants des régions, représentants des ministères à la réflexion stratégique et aux débats qu'il est nécessaire de conduire en matière de formation et d'apprentissage.

Enfin, les transitions professionnelles constituent un enjeu majeur pour accompagner la transformation des métiers. France compétences doit y contribuer. C'est pourquoi nous pourrions accompagner la réflexion pour les transitions en transformant le groupe de travail en une commission thématique pour supporter les travaux du Conseil d'administration. Cette commission aurait pour mission de traiter spécifiquement les questions liées aux transitions professionnelles, offrant ainsi une réponse adaptée et proactive aux besoins évolutifs du marché du travail.

En consolidant ces initiatives, je suis convaincu que France compétences pourra pleinement continuer à tenir son rôle dans la promotion de la formation, l'acquisition des compétences pour l'accès à l'emploi de qualité tout en s'adaptant aux défis et enjeux d'accès aux compétences auxquels les entreprises sont confrontées.

C'est enfin l'occasion d'exprimer au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'administration notre reconnaissance et soutien à la Direction et aux équipes de France compétences qui, par leur travail, ont favorisé un débat de qualité au Conseil d'administration et ainsi contribué à la mission d'intérêt général de l'établissement.

La qualité des travaux et des débats de l'année écoulée me rend confiant pour l'année 2024 dans notre capacité à poursuivre avec succès la mission qui nous a été confiée.

Je suis heureux de partager avec vous le rapport d'activité de France compétences 2023. Grâce aux efforts concertés de ses collaborateurs et des membres de sa gouvernance, France compétences a pu renforcer davantage son rôle de financeur et de régulateur du système, cette année encore.

Depuis sa création, France compétences assure son rôle de financeur et de réassureur du système, et ce malgré une situation financière difficile mais qui s'améliore d'année en année. En 2023, grâce au soutien financier de France compétences, des millions de salariés, demandeurs d'emploi et apprentis ont pu ainsi se former ou se faire accompagner dans le cadre de leurs projets.

2023 a été aussi marquée par un engagement sans faille en faveur de la qualité et de la pertinence des certifications professionnelles, ainsi que par des avancées significatives dans la régulation et le contrôle des organismes certificateurs. La politique de contrôle s'est renforcée, avec 45 procédures de contrôle menées en 2023 auprès des certificateurs pour garantir la transparence et l'efficacité des financements accordés aux organismes de formation professionnelle. Les délais d'instruction des demandes d'enregistrement des certifications ont diminué, passant de 6,5 mois à 5,3 mois en 2023, sans déroger à la qualité du travail effectué. De plus, un travail conséquent a été réalisé sur les correspondances entre les certifications professionnelles afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre et d'améliorer la mobilité professionnelle des actifs. Ce travail devra se poursuivre en 2024.

En matière d'apprentissage, France compétences a procédé à une révision générale des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, s'appuyant sur l'observation des comptabilités analytiques des centres de formation d'apprentis.

Il en est résulté une économie budgétaire de 540 millions d'euros grâce à une baisse moyenne de plus de 5 % pour les 50 000 niveaux de prise en charge et 3 000 certifications, ce qui a contribué à une convergence des coûts. L'année 2023 aura également été marquée par une nouvelle augmentation du nombre d'apprentis.

Le conseil en évolution professionnelle pour les salariés et travailleurs indépendants, piloté par France compétences, a marqué une nouvelle étape. De nouveaux opérateurs ont été sélectionnés par le Conseil d'administration pour dispenser ce service pour les quatre prochaines années. Ils vont tous œuvrer sous une marque commune – Avenir Actifs – qui vient ainsi consolider la notoriété du service et le rendre plus lisible auprès de ses publics. C'est aussi un nombre de personnes toujours en augmentation puisque près de 180 000 actifs ont pu bénéficier de ce droit.

« Ces réussites sont le fruit d'une collaboration étroite avec nos partenaires, de notre gouvernance et d'un engagement sans faille de la part de nos équipes. »

Par ailleurs, en matière de gestion interne de l'établissement, France compétences souhaite être exemplaire, maîtriser ses risques et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Un certain nombre de process internes ont été ainsi revus ou renforcés, tout au long de l'année : renforcement du contrôle interne, sécurisation des données personnelles et des systèmes d'information.

Ces réussites sont le fruit d'une collaboration étroite avec nos partenaires, de notre gouvernance et d'un engagement sans faille de la part de nos équipes. Qu'ils en soient tous félicités et remerciés.



Stéphane Lardy,
Directeur général.

CHAPITRE

1

LA SYNTHÈSE
DE L'ACTIVITÉ
2023

Synthèse des réalisations 2023 : une régulation renforcée

En 2023, France compétences a poursuivi et renforcé son engagement dans l'objectif de concevoir un système de formation professionnelle plus efficace et optimal, afin de répondre aux exigences des actifs ainsi qu'aux besoins du monde professionnel en matière de compétences. Voici quelques réalisations significatives de cette année.

Financement du système

France compétences a continué à répartir efficacement les fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage, contribuant ainsi au financement de nombreuses actions de formation et d'un nombre croissant de contrats d'apprentissage : 1,8 milliard d'euros pour le compte personnel de formation, 800 millions d'euros au profit de la formation des demandeurs d'emploi, 10 milliards d'euros alloués aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage...

Apprentissage

Trois principaux défis liés à l'apprentissage ont marqué l'année. D'abord, la révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, dont a résulté une économie budgétaire de 540 millions d'euros grâce à une baisse moyenne de plus de 5 % des niveaux de prise en charge pour 50 000 niveaux de prise en charge et 3 000 certifications.

Parallèlement, la détermination de 7 850 nouveaux niveaux de prise en charge pour les nouvelles certifications enregistrées a été effectuée. Ensuite, la troisième campagne de remontée des comptabilités analytiques des centres de formation d'apprentis (CFA) a été menée avec succès, impliquant 2 200 organismes de formation, ce qui a nourri une analyse approfondie des coûts et des modèles économiques de l'apprentissage.

Certifications professionnelles

L'établissement et la mise à jour des deux répertoires nationaux ont été poursuivis pour assurer la qualité et la pertinence des certifications. Les délais d'instruction ont été diminués sans pour autant déroger à la qualité du travail effectué. Des actions de communication ont été menées pour partager les attentes de France compétences avec les organismes certificateurs. De plus, France compétences a renforcé sa politique de contrôle des certificateurs, en coordonnant ses actions avec la Caisse des dépôts et consignations. Des procédures de contrôle ont ainsi été menées pour garantir la conformité des certifications et des formations. Enfin, le travail sur les correspondances entre les certifications professionnelles a été une des priorités. À la fin de l'année 2023, près de 30 % des fiches actives dans les répertoires mentionnaient des correspondances.

Conseil en évolution professionnelle (CEP)

France compétences a continué de piloter le déploiement du service CEP pour les actifs occupés, en veillant à maintenir un haut niveau de service et en sélectionnant de nouveaux opérateurs pour la période 2024-2027. Ces opérateurs délivreront le service à partir de janvier 2024 sous une marque commune intitulée Avenir Actifs. Des efforts ont été déployés pour améliorer la notoriété du service et garantir sa qualité.

Outillage et éclairage des acteurs du système

L'institution a mené divers travaux d'étude et d'évaluation, notamment sur le marché CEP pour les actifs occupés : les freins à l'individualisation des parcours de formation, les pratiques formatives des entreprises ainsi que les usages et les effets du CEP du point de vue des bénéficiaires.

L'édition 2023 du rapport sur l'usage des fonds a été élargie aux analyses de coût et de valeur ajoutée des projets de transition professionnelle et des plans de développement des compétences des entreprises.

La Grande Bibliothèque a été mise à disposition en 2023 pour faciliter l'accès aux travaux des observatoires de branches.

Qualité de la formation

France compétences s'est engagée à favoriser la qualité de la formation en initiant une réflexion sur les indicateurs de qualité pour les formations en apprentissage. Elle a également sélectionné des instances de labellisation habilitées à délivrer la marque Qualiopi pour les trois prochaines années, et contribué à l'harmonisation des pratiques en matière de qualité de la formation, notamment à travers l'organisation de la 3^e conférence annuelle sur la qualité de l'enseignement supérieur.

De plus, France compétences s'est donné comme objectif d'être exemplaire en termes de gestion interne de l'établissement.

Ainsi, un certain nombre de chantiers ont été lancés ou renforcés tout au long de l'année 2023 en matière de :

- contrôle interne afin de sécuriser les risques de l'établissement ;
- sécurisation des systèmes d'information pour mieux lutter contre les cyberattaques ;
- renforcement de la conformité au Règlement général sur la protection des données.

En 2023, France compétences a atteint l'ensemble des objectifs fixés dans sa feuille de route stratégique et poursuivi l'amélioration de sa situation financière.

France compétences publie aujourd'hui le rapport faisant le bilan de la mise en œuvre, au titre de l'année 2023, de sa feuille de route stratégique pluriannuelle. En 2023, l'institution a une fois de plus atteint les objectifs qui lui avaient été fixés et a poursuivi son rôle de régulateur avec une détermination accrue, notamment pour répondre aux défis financiers du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

La convention d'objectifs et de performance (COP), approuvée par le Conseil d'administration le 6 février 2020 et signée entre l'État et France compétences en avril de la même année, fixe les orientations de l'institution pour la période 2020-2022. La COP a été prolongée par avenants pour l'année 2023 puis pour 2024, ce qui souligne la pertinence de son cadre stratégique pluriannuel.

Atteinte des objectifs 2023

France compétences a atteint l'intégralité des objectifs fixés dans la COP pour l'année 2023. Ces résultats démontrent la pertinence et l'efficacité des actions entreprises.

Cette réussite a été soulignée par les représentants de l'État lors du comité de suivi annuel de la COP, lors de la séance du 20 mars 2024, ainsi que par les membres de son Conseil d'administration réunis le 4 avril 2024.

Parmi les réalisations notables en 2023, il faut souligner notamment les éléments suivants.

- **La régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage :** un nouvel exercice a été mené en 2023, aboutissant à une plus grande convergence des niveaux de prise en charge vers la valeur de référence (basée sur l'analyse des coûts réels dans les centres de formation d'apprentis), ce qui a également entraîné une réduction du coût budgétaire global.
- **La réduction significative du délai d'instruction des demandes d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles :** le délai d'instruction des dossiers est passé de 5,7 à 3,9 mois en 2023 (hors délai de passage en Commission de la certification professionnelle).
- **La sélection des opérateurs du conseil en évolution professionnelle,** dans le cadre d'un marché plus précis et ambitieux, pour la poursuite du service public Mon conseil en évolution professionnelle à partir du 1^{er} janvier 2024.
- **La publication du deuxième rapport sur l'usage des fonds, dans un format enrichi :** ce rapport améliore la compréhension de l'utilisation des fonds dans le système de formation.

Action volontariste face aux enjeux financiers

France compétences a poursuivi son action volontariste pour faire face aux enjeux financiers du système de formation professionnelle et d'apprentissage. En 2023, l'institution a joué pleinement son rôle de financeur et de réassureur des acteurs du secteur, offrant visibilité et soutien financier tout au long de l'année.

Ainsi, malgré une situation financière encore difficile, les efforts menés portent progressivement leurs fruits. Le résultat financier annuel est ainsi passé de – 4,6 milliards d'euros en 2020 à 1,745 milliard en 2023, avec une prévision à – 1 milliard dans le budget rectificatif pour 2024.

Consultez le rapport d'exécution 2023 de la COP



L'institution a joué pleinement son rôle de financeur et de réassureur des acteurs du secteur.

Zoom sur quelques chantiers

► Conseil en évolution professionnelle : sélection de nouveaux opérateurs, une démarche rigoureuse pour un marché d’envergure

En 2023, France compétences a lancé le marché public visant à désigner les opérateurs chargés de délivrer le service Mon conseil en évolution professionnelle (Mon CEP) pour la période 2024-2027. **Parmi les 47 offres reçues, toutes ont été jugées de qualité.**

Avec **un marché estimé à plus de 400 millions d’euros** et des impératifs de calendrier pour assurer la continuité du service à partir du 1^{er} janvier 2024, une grande rigueur, comme précédemment, a été mise en œuvre dans les modalités de passation. Ainsi, une grille de critères détaillée a été utilisée pour garantir une sélection en tout point objectivée. En outre, les dernières évolutions légales et jurisprudentielles concernant la prévention des conflits d’intérêts ont conduit à la mise en place de mesures particulièrement rigoureuses, notamment par le déport de certains membres des Comités régionaux de l’emploi, de la formation et de l’orientation professionnelles (Crefop) ainsi que du Conseil d’administration de France compétences.

À l’issue de cette procédure, les mandataires restent globalement les mêmes, à l’exception de la Guadeloupe et de la Guyane, mais la composition des groupements a pu évoluer significativement. Ainsi :

- six lots ont été attribués à des groupements dont le mandataire est un centre interinstitutionnel de bilan de compétences – CIBC (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Occitanie, Paca-Corse, Bourgogne-Franche-Comté) ;
- trois lots ont été attribués à un groupement pilotés par la société Catalys Conseil (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) ;
- trois lots ont été attribués à des groupements pilotés par Tingari Talent Solutions (Île-de-France, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire) ;
- un lot a été attribué à un groupement piloté par Aksis (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon) ;
- un lot a été attribué à Retravailler EGP (La Réunion, Mayotte).

► Certification professionnelle : une réduction des délais d’instruction et du stock des demandes d’enregistrement

La Direction et la Commission de la certification professionnelle de France compétences ont traité **un total de 2 445 dossiers en 2023, avec un délai moyen d’instruction (tout répertoire confondu) de 5,3 mois**, soit une réduction très conséquente par rapport à 2022 (6,5 mois). Cette activité soutenue d’instruction a également réduit le nombre de dossiers en attente de décision de 40 %, les faisant passer de 1 089 à la fin de 2022 à 654 à la fin de 2023.

Le travail de révision des répertoires, entreprise depuis 2019, a largement contribué à la régulation par la qualité et à une meilleure lisibilité des certifications professionnelles.

Le tableau ci-dessous présente la réduction du nombre de certifications enregistrées dans les deux répertoires nationaux.

Fiches actives	Situation au 31/12/2018	Situation au 31/12/2023	Variation
RNCP	7 966	5 098	– 36 %
RS	2 178	1 147	– 48 %
TOTAL	10 144	6 245	– 39 %

Cette activité soutenue d’instruction a également réduit le nombre de dossiers en attente de décision de 40 %, les faisant passer de 1 089 à la fin de 2022 à 654 à la fin de 2023.

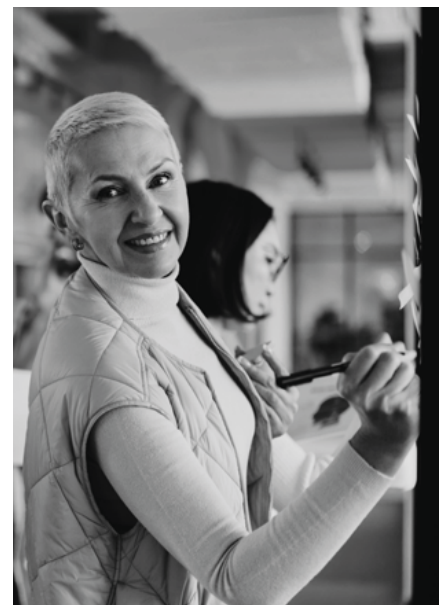


► Certification professionnelle : le rapport sur les Commissions professionnelles consultatives

En février 2023, France compétences a été mandatée par la Première ministre pour analyser le fonctionnement des commissions professionnelles consultatives (CPC).

L'objectif était triple : premièrement, assurer une meilleure prise en compte des besoins en compétences du marché du travail dans les certifications professionnelles établies par l'État. Deuxièmement, renforcer la cohérence de la politique de certification professionnelle de l'État et troisièmement, garantir l'harmonisation des processus d'association et de consultation des partenaires sociaux à l'élaboration des certifications professionnelles.

Le rapport final, réalisé en s'appuyant notamment sur une cinquantaine d'entretiens avec de multiples acteurs du secteur de la certification professionnelle, a été remis à la Première ministre le 2 octobre 2023 et présenté aux partenaires sociaux ainsi qu'aux ministères certificateurs. Ces travaux ont abouti à dresser un diagnostic avec **dix constats principaux et à la formulation de dix recommandations** visant à harmoniser les pratiques de travail des 11 CPC interministérielles et des quatre instances de concertation du ministère de l'Enseignement supérieur.



En conclusion, il en ressort l'intérêt de formaliser les critères d'examen des diplômes et des titres en vue de les aligner sur les exigences de l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et de mettre en place un système d'information commun entre les CPC. Le rapport a également souligné l'importance de la désignation d'un acteur en charge de l'animation des travaux interministériels et inter-CPC en matière de certifications professionnelles.

► Processus internes : renforcement de la sécurité

En 2023, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue et de gestion proactive des risques, les initiatives et les projets visant à assurer la conformité et la performance de la gestion de France compétences ont été largement partagés et travaillés avec l'ensemble de ses directions.

Concernant le contrôle interne, une attention particulière a été accordée en 2023 à l'actualisation de la cartographie des risques, à l'élaboration du plan de contrôle interne et du plan d'action visant à renforcer davantage les processus internes de l'établissement. Dans le cadre de l'évaluation qualitative du déploiement du contrôle interne financier au sein des établissements relevant de son périmètre, le Secrétariat général des ministères sociaux (Direction des finances, des achats et des services – DFAS) a exprimé l'appréciation « très satisfaisante » à l'égard de la démarche de maîtrise des risques entreprise par France compétences pour l'année 2023.

Parallèlement, des efforts considérables ont été déployés en 2023 en collaboration avec le délégué à la protection des données (DPO) afin de renforcer la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la sécurité des systèmes informatiques.

**Une attention particulière
a été accordée en 2023
à l'actualisation de
la cartographie des risques,
à l'élaboration du plan
de contrôle interne
et du plan d'action visant
à renforcer davantage
les processus internes
de l'établissement.**

CHAPITRE

2



**L'EXPERTISE
AU SERVICE
DE LA FORMATION
ET DE L'APPRENTISSAGE**

Une gouvernance quadripartite pour garantir la qualité des débats et l'efficacité de la prise de décision

France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite.

Le Conseil d'administration de France compétences est composé de 15 membres, répartis en cinq collèges. Leur mandat dure trois ans. **Ces membres sont des représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et deux personnalités qualifiées.**

Quatre commissions thématiques pour une expertise dédiée

Le Conseil d'administration a mis en place trois commissions spécialisées qui analysent, instruisent et apportent une expertise dédiée dans leur domaine.

La Commission de la certification professionnelle a un statut particulier. Si elle rend compte de son activité au Conseil d'administration, elle n'émane pas de celui-ci. Inscrite dans la loi du 5 septembre 2018, sa composition est fixée par un décret du 18 décembre 2018 et ses membres sont nommés par le ministre du Travail sur proposition des organisations qui la constituent (ministères, organisations d'employeurs, organisations syndicales de salariés et conseils régionaux), de même que son Président.

Cette diversité d'approches et d'expériences au sein du Conseil d'administration constitue un atout que France compétences place au service de la réussite de ses objectifs : contribuer aux enjeux portés par la loi et être le garant du bon fonctionnement et de l'efficacité du système.

Pour en savoir plus sur l'organisation du Conseil d'administration



La Commission audit et finances



La Commission recommandations



La Commission évaluation



La Commission de la certification professionnelle

Pour en savoir plus sur l'organisation et les missions des quatre commissions

Retour sur l'activité de notre gouvernance en 2023

► Conseil d'administration

En 2023, en plus des trois consultations par voie électronique, le Conseil d'administration de France compétences s'est réuni six fois. Au cours de ces séances, outre les discussions et les points d'information sur l'activité de l'établissement et des commissions, des décisions significatives ont été prises, notamment sur les points suivants.

- Le renouvellement des opérateurs régionaux s'agissant des accords-cadres du service « Mon CEP » pour les salariés et les travailleurs indépendants pour la période 2024-2027.
- La révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.
- L'approbation du budget prévisionnel initial pour l'année 2024.

Par ailleurs, l'Assemblée générale de France compétences s'est tenue en juin 2023, réunissant l'ensemble des membres du Conseil d'administration ainsi que des représentants de ministères et d'organisations professionnelles non-membres du Conseil.

► Commission audit et finances

En 2023, la Commission audit et finances s'est réunie quatre fois.

Elle a joué un rôle important dans l'examen du projet d'arrêté des comptes annuels 2022, ainsi que dans la préparation et la construction du budget initial pour 2024. La Commission a également initié une réflexion sur la rénovation du calcul des disponibilités excédentaires, en collaboration avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la Direction du budget. De plus, elle a examiné la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences, ainsi que le plan pluriannuel d'action concernant les achats de marchés et autres contrats de l'établissement.

L'ensemble de ces travaux a nécessité des échanges réguliers et approfondis au sein de la Commission audit et finances pour préparer les décisions du Conseil d'administration.



► Commission recommandations

La Commission recommandations s'est réunie à huit reprises en 2023.

Elle a notamment examiné et préparé la révision des niveaux de prise en charge (NPEC) pour l'année 2023, en se basant sur les positions des branches professionnelles de l'année précédente et sur les données des comptabilités analytiques des centres de formation d'apprentis (CFA)/organismes de formation par apprentissage (OFA) au titre de l'année 2021. Les nouveaux NPEC sont entrés en vigueur en septembre 2023.

De plus, la Commission a arrêté la méthode de détermination des NPEC pour les nouvelles certifications (diplômes et titres) dans le cadre d'une procédure dite « complémentaire ».

Elle a également débuté un travail sur la méthodologie de détermination des NPEC devant aboutir en 2024 à des éléments d'évolution possible du financement des contrats d'apprentissage.

Parallèlement, la Commission a participé aux travaux sur la qualité des formations et les modèles économiques des CFA, en collaboration avec la Commission évaluation.

► Commission évaluation

La Commission évaluation s'est réunie en séance plénière ainsi qu'en ateliers de travail. Elle a poursuivi deux objectifs :

- la coordination avec les partenaires de l'écosystème évaluatif – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), France Stratégie, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ;
- la conception, le pilotage et la discussion d'études à finalité compréhensive et/ou évaluative pour éclairer les décisions des acteurs du champ emploi-formation.

En 2023, ces travaux ont notamment porté sur l'utilisation du compte personnel de formation (CPF) dans les transitions et reconversions professionnelles, les effets du conseil en évolution professionnelle (CEP) sur ses bénéficiaires, l'organisation d'un séminaire sur la transformation de l'offre de formation, l'analyse des liens entre coûts et résultats de l'apprentissage, les activités des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), ainsi que l'exploitation des enquêtes formation-employeur avec la Dares et le Céreq ou les questions liées au nouveau système de collecte des contributions de la formation et de l'apprentissage.

► Groupe de travail transitions

Le Groupe de travail transitions, qui se réunit depuis 2021 mais a suspendu son activité pendant la période de passation du marché Mon CEP, a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration en décembre 2023, qui réinstalle ce groupe et en précise les missions.

- Éclairer les décisions du Conseil d'administration concernant ses missions de financement de la formation contribuant aux projets de transition professionnelle (PTP) d'organisation et de financement du service Mon conseil en évolution professionnelle pour les salariés et les travailleurs indépendants (hors agents publics), de recommandations sur les règles et priorités de prise en charge du PTP, et de recommandations sur le lien orientation emploi-formation (dont le suivi du CEP tous opérateurs).
- Contribuer à nourrir la réflexion des directions de France compétences relative notamment à l'organisation du service Mon CEP et au suivi et à l'analyse de l'usage des fonds de la formation professionnelle contribuant aux transitions et du CEP.

Le groupe est rattaché au Conseil d'administration. Son programme de travail est coordonné avec celui des Commissions recommandations et évaluation, dont il contribue à nourrir les travaux sur les sujets d'évolution, de transition professionnelle et de liens orientation emploi-formation.

► Commission de la certification professionnelle

La Commission de la certification professionnelle examine les demandes d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS) émanant des organismes privés et des partenaires sociaux contribuant, ainsi à la régulation du système de la formation professionnelle.

En 2023, la Commission s'est réunie mensuellement pour examiner et émettre des avis conformes sur ces demandes. Elle a traité 2445 dossiers et rendu des avis favorables à l'enregistrement au RNCP dans une proportion plus élevée qu'en 2022 **(63,50 % d'avis favorables contre 50,23 % en 2022)**. Cette amélioration est également due à une plus forte proportion de dossiers RNCP en renouvellement déposés par des organismes s'étant pleinement appropriés les exigences de la réforme. En revanche, la Commission n'a pas encore pu dresser ce constat pour le Répertoire spécifique, dont le taux d'acceptation se maintient **(17,60 % en 2023 contre 18,6 % en 2022)**.

La Commission a également actualisé, sur avis du Comité scientifique, la liste des métiers émergents ou en particulière évolution. Elle a également lancé, avec l'appui des équipes de la Direction de la certification, l'élaboration d'un vademecum dédié au Répertoire spécifique pour améliorer la compréhension des acteurs et la qualité des projets de certification proposés.

Retrouvez l'interview de Françoise Amat, Ex-Présidente de la Commission de la certification professionnelle de France compétences, en page suivante



Françoise Amat,
Présidente de la
Commission
de la certification
professionnelle
de France compétences
de janvier 2019
à février 2024.

**« En cinq ans, ce sont
60 séances plénières
qui se sont tenues,
d'une bonne journée chacune.
Cela fait près de 12 000
dossiers traités par la
Commission et entre
30 et 70 dossiers mis en
débat à chaque séance. »**

INTERVIEW

Depuis sa création en 2019, la Commission a connu une activité soutenue à la hauteur des missions qui lui ont été confiées par la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018 : examiner et donner des avis conformes sur les demandes d'enregistrement aux deux répertoires nationaux. Or, ces demandes, émanant des organismes privés et des partenaires sociaux, n'ont fait que croître sous l'effet du développement du compte personnel de formation et de l'apprentissage, qui requièrent des formations certifiantes.

2023, c'est le terme de la première mandature de la Commission, quel bilan tirez-vous après ces 5 ans de présidence ?

En cinq ans, ce sont 60 séances plénières qui se sont tenues en présentiel, ou en visioconférence en raison de la pandémie, d'une bonne journée chacune. Cela fait près de 12 000 dossiers traités par la Commission et entre 30 et 70 dossiers mis en débat à chaque séance.

Dès son installation, un travail de fond a été initié par les équipes de France compétences : à partir du cadre juridique de la loi de 2018, elles ont établi un socle de principes, sous forme de « notes de doctrine » qui ont été débattues et adoptées par la Commission. Au fil du temps, cette dynamique entre la Commission et les équipes de France compétences a permis d'affiner les critères et de regrouper les différentes notes dans le vademecum du RNCP adopté début 2023, qui sera suivi par celui du RS, utile à la fois à la Commission, aux instructeurs et aux certificateurs.

Grâce à ce travail, **la Commission a pu pleinement jouer son rôle.** Elle n'a jamais été une chambre d'enregistrement. Composée d'hommes et de femmes représentant les principaux acteurs de la formation, investis et réactifs, elle a été un lieu de discussion, de débat, de prise de position, dans la bonne humeur, débouchant le plus souvent sur un avis unanime, quelquefois sur un vote, mais jamais sur une situation de blocage.

Elle a réussi à rendre des avis fondés sur des bases solides : c'est ainsi que la régulation souhaitée a été à l'œuvre. Entre décembre 2018 et décembre 2023, les certifications actives relatives aux enregistrements sur demande sont passées de 4 387 à 2 910 (de 2 553 à 1 929 pour le RNCP en raison d'un taux d'acceptation moyen sur cinq ans de 53 %, et de 1 834 à 981 pour le RS en raison d'un taux d'acceptation moyen de 18 %). Cela a provoqué des réactions de quelques organismes qui ont intenté des actions en justice, que France compétences a réussi à gagner.

Si l'on y ajoute les enregistrements de droit des certifications professionnelles délivrées au nom de l'État ayant reçu un avis conforme des commissions professionnelles consultatives, il y a eu une baisse de la totalité des certifications actives inscrites aux Répertoires de 10 144 à 6 245 (soit 5 098 au RNCP et 1 147 au RS).

Si les dossiers refusés sont encore nombreux, le travail d'explicitation des exigences auprès des certificateurs a porté ses fruits.

On a pu constater au fil des séances une amélioration de la qualité des dossiers, notamment sur l'ingénierie de certification, écrite désormais en termes de compétences et organisée en blocs de compétences pour le RNCP, et surtout, l'apport par les certificateurs des preuves de l'adéquation de leurs projets de certification aux emplois visés, attestant ainsi leur utilité professionnelle.

La Commission a réussi également à produire chaque année une liste des métiers émergents ou en particulière évolution, déterminés en fonction des définitions et critères de mieux en mieux précisés sous l'impulsion du Comité scientifique. Grâce à une procédure d'enregistrement simplifiée pour les demandes concernant ces métiers, elle a ainsi pu répondre au défi d'une meilleure adaptation des certifications aux évolutions des compétences dans le monde économique en « boostant » l'offre de certifications, notamment dans les domaines de la transition numérique et écologique.

Au vu de ces résultats, il apparaît que la Commission a rempli une grande partie de ses missions. Place à une Commission partiellement renouvelée, qui pourra poursuivre les efforts entrepris sur de bonnes bases, mais devra relever d'autres défis comme celui de la mise en correspondance des certifications, via les blocs de compétences, afin que celles-ci puissent accompagner utilement la trajectoire professionnelle des individus sur le marché du travail.

Nos équipes au cœur de nos missions

Une politique RH favorable à l'engagement des salariés.

Une fois de plus, la force du collectif de France compétences a été un atout majeur pour répondre aux défis et atteindre les objectifs qui avaient été fixés pour l'année 2023.

Sur le plan social, l'établissement a poursuivi ses efforts pour développer une politique ressources humaines (RH) favorable à l'engagement et à la fidélisation des collaborateurs. L'accent a également été mis sur l'amélioration et la modernisation des processus RH, notamment par la digitalisation, afin d'accroître l'efficacité globale de l'organisation. Parallèlement, la transformation de la Direction des systèmes d'information (DSI) en tant que véritable partenaire métier des autres directions a amélioré la réponse de l'établissement aux besoins spécifiques.

Le dialogue social est toujours intense et de grande qualité, avec le renouvellement du CSE (Comité social et économique), démontrant ainsi l'importance accordée à la concertation et à la négociation au sein de l'établissement.

91

Plafond d'emploi

90,30

ETP* au 31/12/2023

88,48

ETPT** sur l'année 2023

*Équivalents temps plein.
**Équivalents temps plein travaillés.



Bilan comptable

2023 est la seconde année où le recouvrement des contributions au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage est réalisé par la Caisse nationale des Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ce sont ainsi plus de 10,6 milliards d'euros qui ont été perçus par France compétences au titre de la masse salariale 2023, contre un peu moins de 10 milliards d'euros l'année précédente, soit une hausse de 6 % de la ressource principale de l'institution.

L'année 2023 a de nouveau été marquée par un accompagnement significatif de l'État avec le versement d'une dotation de 1,8 milliard d'euros contre 4 milliards d'euros en 2022. Cette dotation, inscrite pour la première fois dans la loi de finances initiale, montre la volonté forte de l'État de soutenir France compétences et les dispositifs de formation professionnelle des actifs et des demandeurs d'emploi, de l'alternance et plus particulièrement l'apprentissage.

En termes de dépenses, l'établissement a consacré une part importante de son budget au financement de l'alternance, avec environ 10 milliards d'euros alloués aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Malgré une dynamique légèrement moins forte dans le domaine de l'apprentissage, le nombre de contrats initiés a tout de même augmenté d'environ 2 % par rapport à l'année précédente, soit environ 827 000.

Les mesures de régulation du compte personnel de formation ont facilité la maîtrise des dépenses dans ce domaine. France compétences a ainsi alloué 1,8 milliard d'euros contre un peu plus de 2 milliards l'année précédente.

Les efforts pour l'accompagnement des formations des demandeurs d'emploi ont été recalibrés, avec une dépense de 800 millions d'euros en 2023.

S'agissant du fonctionnement de l'institution, cette année encore, l'exécution budgétaire est dans l'épure du budget voté par le Conseil d'administration avec une dépense qui avoisine les 21,3 millions d'euros.

Ainsi, l'exercice comptable se solde par un déficit de 1,745 milliard d'euros dont des recettes issues des contributions des entreprises de 10,6 milliards d'euros et des aides exceptionnelles de l'État en soutien financier à l'établissement pour 1,8 milliard d'euros.

Pour consulter les comptes annuels

Un devoir de transparence et de pédagogie

Le devoir de transparence et de pédagogie de France compétences se manifeste à travers une série d'initiatives visant à informer et à communiquer de manière ouverte et accessible. En sa qualité d'opérateur de l'État et d'autorité nationale de régulation dans le domaine de la formation professionnelle, France compétences considère la transparence comme un pilier fondamental de son action.

Dans cette optique, France compétences s'engage à fournir des informations claires et précises sur ses activités, ses décisions et ses services via son **site internet**. Ce dernier constitue une plateforme centrale où les parties prenantes peuvent accéder aux actualités, aux rapports institutionnels et à une multitude d'outils et de services. Son nouveau site internet sera rendu public en 2024.

Ses publications annuelles (rapport d'activité, rapport sur l'usage des fonds, rapport de l'exécution de sa feuille de route stratégique ou rapport de la médiation) rendent compte de manière exhaustive de l'activité de l'institution et de ses décisions stratégiques.

Parallèlement, France compétences maintient une **présence active sur les réseaux sociaux**, renforçant ainsi son engagement à rester en contact direct avec les professionnels du secteur et les actifs. En partageant régulièrement des informations pertinentes et en favorisant les échanges avec la communauté, elle s'efforce de répondre aux besoins d'information et de clarification de ses parties prenantes.

De plus, les collaborateurs de **France compétences participent activement à des événements tels que des colloques, des matinées et des webinaires** organisés par d'autres acteurs du secteur. Ainsi présente sur le terrain, France compétences y explique ses activités et ses décisions, tout en favorisant un dialogue ouvert et constructif.

En effet, le devoir de transparence et de pédagogie de France compétences se traduit par un engagement continu à informer, à expliquer et à échanger avec l'ensemble de ses parties prenantes. En adoptant une approche ouverte et accessible, France compétences renforce sa légitimité et sa crédibilité en tant qu'autorité nationale de régulation dans le domaine de la formation professionnelle.

Le devoir de transparence et de pédagogie de France compétences se manifeste à travers une série d'initiatives visant à informer et à communiquer de manière ouverte et accessible.

CHAPITRE

3



LES MISSIONS,
LES RÉSULTATS
ET LES CHIFFRES CLÉS

1 F I N A N C E R

Répartition des fonds au profit de la formation des actifs

En 2023, France compétences a poursuivi efficacement sa mission de répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage, contribuant ainsi au financement de nombreuses actions de formation et d'un nombre croissant de contrats en alternance.

Tout d'abord, l'institution a continué à soutenir l'effort de formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du **Plan d'investissement dans les compétences, avec une contribution de 800 millions d'euros en 2023**, portant le total à plus de 7,2 milliards d'euros depuis sa création en 2019.

Grâce à France compétences, aussi, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a **financé plus de 1,3 million d'actions de formation** dans le cadre du compte personnel de formation en 2023. Par ailleurs, depuis la création de l'application Mon compte formation en 2019, France compétences a alloué 7 milliards d'euros à la CDC afin de financer 6,3 millions de formations : permis de conduire, formations dispensées aux créateurs et repreneurs d'entreprise, langues, bilans de compétences, etc.

L'institution a également soutenu les opérateurs de compétences (OPCO) en les accompagnant dans la prise en charge financière des contrats d'apprentissage conclus en 2023 à travers le dispositif de la péréquation interbranches, financement complémentaire accordé aux OPCO qui s'engagent en faveur de la formation en alternance – des contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage et des reconversions et promotions par l'alternance (Pro-A) – en leur consacrant une part significative de leurs ressources. Ainsi, dans le secteur privé, c'est plus de **827 000 jeunes qui ont débuté un contrat d'apprentissage en 2023, soit une hausse de 2% par rapport à 2022**. La pérennisation des aides de l'État pour l'alternance a contribué à cette nouvelle hausse de l'apprentissage. **Plus de 10,1 milliards d'euros ont été alloués à l'alternance pour cette année.**

Les financements de France compétences ont également servi aux associations Transitions Pro pour prendre en charge plus de **18 200 projets de transition professionnelle** – véritable outil destiné aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession pour financer des formations certifiantes en lien avec leur projet –, et environ **6 100 projets de validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Grâce à sa dotation pour le financement des actions de **développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, plus de 1,4 million de formations ont été financées** en 2023.

Enfin, **l'aide de 500 euros pour le financement du permis de conduire a profité à 71 500 apprentis en 2023**, ce qui représente une augmentation de plus de 2,5%, par rapport à l'année précédente.

FOCUS

LE NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

En ce qui concerne le nouveau système de collecte des fonds de la formation et de l'apprentissage, mis en place en janvier 2022, France compétences a pu évaluer ses effets en 2023. **Ce transfert de collecte à la Caisse nationale des Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) à la Mutualité sociale agricole (MSA) a entraîné une forte augmentation du nombre d'entreprises concernées (+ 500 000), notamment dans les toutes petites entreprises, et une hausse des contributions collectées de 1,3 milliard d'euros.** Ainsi, un gain net estimé à 700 millions d'euros est observé lorsqu'on compare la collecte de 2022 à son montant potentiel en l'absence de transfert aux Urssaf.

Malgré quelques défis liés au système déclaratif en déclaration sociale nominative (DSN) :

- 3 % des établissements présentent des incohérences dans leurs déclarations, ce qui a conduit à la mise en place d'un système d'intermédiation entre OPCO ;
- 9 % des établissements ne peuvent toujours pas être affectés à un OPCO du fait d'informations erronées en DSN.

France compétences travaille activement avec les organismes collecteurs pour améliorer progressivement le fléchage des établissements et assurer une meilleure répartition des fonds.

L'année 2023 a été aussi l'occasion de consolider les activités induites par ce nouveau système : livraison mensuelle aux OPCO du référentiel des établissements qui leur sont rattachés ; calcul des clés de répartition des fonds à destination des OPCO et des associations Transitions Pro.

En 2023

1,3
million de formations
financées via le compte
personnel de formation

827 000
jeunes
ont débuté un contrat
d'apprentissage

18 200
projets de transition
professionnelle
financés

1,4
million de formations
au profit des salariés
de TPE/PME*

*TPE/PME: très petites entreprises/petites et moyennes entreprises.

2 RÉGULER

Apprentissage

En 2023, France compétences a concentré ses efforts sur deux principaux enjeux concernant l'apprentissage.

- Renforcer la régulation des coûts en favorisant une convergence des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage tout en s'assurant ainsi de la soutenabilité financière du système et du développement de l'apprentissage.
- Optimiser l'observation des données comptables des centres de formation d'apprentis (CFA) par une analyse exigeante de la fiabilité et de la complétude des données renseignées.

Concernant le premier enjeu, cela s'est traduit par une **révision de 50 000 niveaux de prise en charge et 3 000 certifications**. Cette procédure, impliquant plus de 200 branches professionnelles, a conduit à **une baisse moyenne de plus de 5 % des NPEC, générant ainsi une économie budgétaire d'environ 540 millions d'euros**.

Parallèlement, **une procédure complémentaire** a été mise en place pour déterminer les NPEC des nouvelles certifications enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette démarche a mobilisé **130 commissions paritaires de branches professionnelles et a abouti à la définition de 7 850 niveaux de prise en charge supplémentaires**.

Ces deux procédures ont abouti, par le biais de ses recommandations et en deux étapes, à une meilleure soutenabilité du système avec notamment une réduction des écarts entre les coûts observés et les niveaux de prise en charge.

Parallèlement, France compétences a commencé, dans le cadre de sa Commission recommandations, un travail sur la méthodologie de financement des contrats d'apprentissage, en intégrant l'enjeu qualité, permettant d'aboutir à une méthode de détermination des NPEC plus pérenne et intégrant les enjeux de responsabilité, de convergence et de soutenabilité.

En ce qui concerne **l'observation des coûts**, la troisième campagne de remontée des comptabilités analytiques des CFA a été menée avec succès. Dans ce cadre, plusieurs webinaires ont été mis en place à destination des CFA et un groupe de travail avec leur réseau s'est également réuni à plusieurs reprises.

Cette campagne a nourri l'analyse de France compétences des coûts et des modèles économiques de l'apprentissage. **2 200 organismes de formation représentant 96 % des contrats en apprentissage ont déposé leur déclaration auprès de France compétences**. Les enseignements ont été présentés aux membres de la gouvernance de l'institution lors de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2023. De plus, afin de s'assurer de la fiabilité des données renseignées, une expertise approfondie auprès de 40 CFA différents a été réalisée. Elle a confirmé la fiabilité globale de la donnée renseignée, tout en tirant des enseignements nécessaires à la mise en place de pistes d'amélioration lors des prochains exercices.

Qualité de la formation

Dans un contexte de mutation économique, numérique et environnementale, de recours croissant au CPF et d'augmentation sans précédent du nombre d'apprentis, la qualité de la formation devient un enjeu majeur. Dans son rôle de régulateur, France compétences doit donc, notamment, créer les conditions d'accès des individus à la meilleure formation et au meilleur prix.

Premièrement, dans le cadre de sa mission de convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, France compétences a lancé **une réflexion visant à définir les indicateurs de qualité pour les formations en apprentissage**. Cette démarche a été entreprise pour partie au sein de la Commission recommandations ; elle s'est appuyée sur le Référentiel national qualité et a été en lien avec les acteurs concernés.

Deuxièmement, dans le cadre de sa mission de régulation de la qualité de la formation, France compétences a habilité pour une durée de trois ans des organismes en charge de délivrer la marque Qualiopi. Dans ce contexte, le Conseil d'administration de France compétences du 14 décembre 2022 a validé la **nouvelle liste des instances de labellisation pour la période 2023-2025**. Depuis le 1^{er} janvier 2023, huit organismes sont ainsi habilités à délivrer la marque Qualiopi. Il s'agit des sept instances reconnues en 2019 et d'une nouvelle, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Parallèlement, France compétences a également mis en place et anime un **groupe de travail réunissant les instances de labellisation**. Elles se sont ainsi réunies une fois par trimestre afin **d'harmoniser leurs pratiques de certification qualité**. Ces réunions ont aussi été l'occasion de riches échanges avec l'ensemble des acteurs liés à la qualité, comme le Comité français d'accréditation (Cofrac) et la Caisse des dépôts et de consignation (CDC). Des financeurs ont été également invités à partager leurs propres enjeux en matière de qualité. Ces échanges contribuent donc à la dynamique globale d'amélioration continue de l'écosystème de la formation professionnelle.

Enfin, France compétences a organisé, le 7 décembre 2023, la **troisième conférence annuelle sur la qualité**, en collaboration avec le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Sous l'égide de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), cette conférence a fait le point sur l'utilisation de la marque Qualiopi par les établissements d'enseignement supérieur et a favorisé les échanges entre les différents acteurs du secteur de la formation.

Ces initiatives démontrent l'engagement de France compétences à promouvoir la qualité de la formation et à favoriser l'amélioration continue du système de formation professionnelle en France.

Découvrez les 8 instances de labellisation et leur rôle

Certification professionnelle

En 2023, France compétences a intensifié ses efforts pour garantir la qualité et la pertinence des certifications professionnelles, notamment à travers plusieurs initiatives et actions.

Tout d'abord, France compétences a poursuivi ses actions de communication afin de partager ses attentes et ses exigences avec les organismes certificateurs. Cela a notamment été réalisé par la participation à de nombreux webinaires et par la mise en place de travaux avec la Commission de la certification professionnelle pour élaborer un vademecum du Répertoire spécifique en cours de finalisation. Ces démarches visent à harmoniser les pratiques des organismes certificateurs et à promouvoir une culture de la qualité dans le système de certification professionnelle.

Ainsi, grâce aux différents outils mis à disposition et aux différentes interventions, cela s'est traduit notamment, pour le RNCP, par une augmentation significative du taux d'avis favorable. En effet, **63,50 % d'avis favorables ont été prononcés en 2023 contre 50,23 % en 2022. 2 445 dossiers ont été traités dans l'année, avec un délai moyen d'instruction (tout répertoire confondu) de 5,3 mois**, soit une réduction très conséquente par rapport à 2022 (6,5 mois). **Cette activité soutenue d'instruction a également réduit le nombre de dossiers en attente de décision de 40 %, les faisant passer de 1 089 à la fin de 2022 à 654 à la fin de 2023.**

Politique de contrôle

France compétences a renforcé sa politique de contrôle des certificateurs et de leurs partenaires, initiée en 2021, en coordination avec la politique de contrôle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Dans ce cadre, France compétences a participé à des comités de pilotage réguliers et a été présente à la commission de discipline de la CDC.

En 2023, **45 procédures de contrôle ont été menées, aboutissant à 20 mises en demeure et 15 demandes de pièces à des organismes certificateurs**, au-delà des signalements effectués aux financeurs et acteurs du contrôle. Ces contrôles ont révélé des non-conformités, principalement liées à une communication défailtante sur la certification ou les formations préparant à celle-ci.

Avant 2022, une partie importante des mises en demeure concernait principalement : la non-déclaration des partenaires habilités à former et/ou évaluer; des offres de formation, présentes sur la plateforme CPF, dont le contenu était complètement décorrélé de la certification préparée ou comprenait des propositions commerciales telles que la vente masquée d'appareils électriques ou électroniques. Ces pratiques n'ont plus été observées en 2023 à l'occasion des contrôles.

S'il convient de noter une montée en compétence d'une majorité de certificateurs dans la maîtrise de leur rôle, notamment dans le pilotage des réseaux d'organismes habilités à former, **de nouvelles problématiques ont émergé en 2023**. Parmi celles-ci, la commercialisation de blocs de compétences au détriment de la certification, présente notamment dans des proportions plus importantes pour les certifications enregistrées au RNCP, la proportion étant plus faible pour les certifications enregistrées au RS.

La sollicitation de France compétences par d'autres corps de contrôle a également fortement augmenté en 2023. Ainsi, les réponses à des droits de communication par les autres corps de contrôle de l'État (Services régionaux de contrôle du ministère du Travail, Police judiciaire, etc.) ont augmenté de 200 % en 2023.

Enregistrement de droit

Le RNCP a vocation à enregistrer l'ensemble des certifications professionnelles du territoire. Il est alimenté, d'une part, par les certifications examinées par la Commission de la certification professionnelle, et, d'autre part, par les diplômes et titres délivrés au nom de l'État, qui font l'objet d'un examen pour avis par l'une des 11 commissions professionnelles consultatives (CPC) interministérielles ou par une des quatre instances de concertation du ministère de l'Enseignement supérieur.

Dans la perspective du renouvellement de l'enregistrement au RNCP des diplômes et titres délivrés au nom de l'État créés avant l'entrée en vigueur de la loi du 5 septembre 2018, **le nombre de fiches RNCP enregistrées en 2023 a augmenté de 77 % par rapport à 2022.**

Évolution du système d'information

France compétences a continué à améliorer le système d'information Certif Pro, utilisé pour l'enregistrement des certifications. Des évolutions ont été apportées pour renforcer la sécurité et l'application du RGPD, ainsi que pour améliorer l'interface pour les 21 000 utilisateurs et la traçabilité des activités liées au cycle de vie des dossiers de demande d'enregistrement.

France compétences à l'international

Dans son rôle de point national de coordination pour le cadre européen des certifications et pour le cadre européen de l'assurance qualité, France compétences contribue au développement harmonieux et cohérent de l'espace européen de la formation professionnelle.

Le travail sur le développement du portail Europass, en réseau avec l'agence Erasmus+ et Euroguidance, a été poursuivi. Le système d'information du RNCP est relié à la plateforme Europass et l'alimente en données liées aux certifications professionnelles. De plus, les suppléments aux certificats seront bientôt disponibles au téléchargement en anglais.

À l'automne 2023, une nouvelle candidature commune a été déposée auprès de la Commission européenne pour poursuivre ce travail interinstitutionnel autour des enjeux européens liés à la certification.

Sur le plan international, et dans le but d'ouverture et de partage d'expertise, France compétences a répondu aux sollicitations d'appui et de conseil de certains pays étrangers, en recevant notamment les délégations de Macédoine du Nord, Côte d'Ivoire, Turquie, Corée du Sud.

Métiers émergents ou en particulière évolution

La Commission de la certification professionnelle a publié le 20 décembre 2023, sur avis de son Comité scientifique, une liste de **29 métiers considérés comme étant en évolution ou en émergence. Cette liste comprend six nouveaux métiers, en plus des 23 métiers déjà présents dans la liste de l'année précédente. Ces métiers ont été identifiés comme nécessitant une offre de certification rapidement accessible pour répondre aux évolutions du marché du travail.**

Les métiers de la liste 2024 répondent aux enjeux actuels de transition écologique et sont alignés avec les grandes orientations nationales ainsi qu'avec le Plan d'investissement France 2030. Ils incluent des domaines tels que la décarbonation de l'industrie, les véhicules électriques et hybrides, le nucléaire, une alimentation durable, les biomédicaments et dispositifs médicaux, ainsi que la production de contenus culturels et créatifs.

L'objectif de cette liste est de rapprocher l'offre de certification avec les besoins en compétence des métiers en évolution ou en émergence. Ainsi, les projets de certification visant à répondre à ces besoins peuvent bénéficier d'une procédure d'enregistrement dérogatoire, conçue pour assurer une réactivité accrue de l'offre de certifications professionnelles aux évolutions du marché du travail.

Les six nouveaux métiers ajoutés à la liste 2024 sont les suivants : développeur blockchain, pilote de ligne de production de composants et de cellules pour batteries de véhicules électriques, product builder no code, responsable green IT, technicien de maintenance de batterie de véhicules électriques et technicien démonteur de batteries de véhicules électriques.

Découvrez le guide des métiers émergents ou en particulière évolution

Les métiers de la liste 2024 répondent aux enjeux actuels de transition écologique et sont alignés avec les grandes orientations nationales ainsi qu'avec le Plan d'investissement France 2030.

FOCUS

IDENTIFICATION DES CORRESPONDANCES ENTRE CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Le chantier d'identification des correspondances entre certifications a été l'une des priorités en 2023, avec un fort investissement dans des rencontres et des initiatives pédagogiques auprès des acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Plus de 70 réunions ont été organisées en 2023, impliquant des réseaux d'écoles privées, des ministères certificateurs et des OPCO, ainsi que la tenue de plusieurs webinaires, conférences et ateliers de travail.

L'objectif de ces travaux était de simplifier la reconnaissance des compétences professionnelles acquises à travers différentes certifications, afin de renforcer l'employabilité sur le marché du travail.

À la fin de l'année 2023, près de 30 % des fiches actives dans les répertoires mentionnaient des correspondances.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des fiches identifiant des correspondances, classées par niveau et par type de demande d'enregistrement.

Niveau	Demande	Droit	Total général
Niveau 3	57	168	225
Niveau 4	54	151	205
Niveau 5	78	51	129
Niveau 6	131	20	151
Niveau 7	166	12	178
Total général	486	402	888

Parmi ces fiches, plus de 3 900 correspondances partielles ont été répertoriées, principalement sur des blocs de compétences de certifications similaires.

Sur la base de ce recensement, la Commission de la certification professionnelle de France compétences sera amenée à exercer son pouvoir de recommandation tel que prévu à l'article L.6113-7 du code du travail. Cela renforcera la cohérence et la lisibilité des certifications professionnelles, favorisant ainsi la mobilité et l'évolution professionnelle des individus.

Conseil en évolution professionnelle

En 2023, France compétences a continué de piloter l'activité des opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle (CEP) des actifs occupés sur la dernière année du premier marché CEP lancé en 2019. L'établissement a également sélectionné les opérateurs en charge de délivrer le service public Mon CEP pour les salariés et les travailleurs indépendants pour la période 2024 – 2027.

Les bilans positifs dressés à la fin de l'année 2022 sur le déploiement du service se sont confirmés et enrichis en 2023.

► **Le recours au service a continué de progresser**, avec une augmentation moyenne de 18 % par an depuis 2020, pour atteindre **176 288 nouveaux bénéficiaires en 2023**. Parmi eux, un peu plus de femmes (61 %) que d'hommes ont été accompagnées, et les bénéficiaires sont principalement des employés (72 %). Ils cherchent majoritairement à changer de métier et à prendre du recul sur leur situation professionnelle. Ces publics ont principalement connu le CEP par des actions de communication, par le biais d'autres opérateurs, dont les Transitions Pro ou France Travail, ou par leur entourage, mais encore peu par leur employeur (5 %).

176 288

en 2023

**L'étude, publiée
par France compétences
en 2023, relative aux
effets du CEP des actifs
occupés du point de vue
des bénéficiaires, conclut
à la pertinence du service.**

► **Ce service de proximité (700 lieux d'accueil des personnes implantés sur tout le territoire français) est toujours reconnu pour sa qualité**. En 2023, 93 % des bénéficiaires se sont déclarés satisfaits. De plus, 87 % estiment que le service leur a été utile après un niveau 2, et 65 % après un niveau 1. L'étude, publiée par France compétences en 2023, relative aux effets du CEP des actifs occupés du point de vue des bénéficiaires, conclut à la **pertinence** du service. Les bénéficiaires valorisent sa dimension généraliste (permettant d'adresser toute question professionnelle, de proposer différents scénarios d'évolution et d'appuyer le recours à des prestations plus spécialisées), son caractère personnalisé et non prescriptif, et ses vertus capacitantes. L'étude souligne en même temps des enjeux de professionnalisation pour répondre à l'ensemble des exigences qualitatives de ce service d'un genre nouveau.

93 %

se sont déclarés
satisfaits en 2023

► **Pour en savoir plus sur la marque Avenir Actifs et les opérateurs du CEP retenus pour la période 2024-2027**

France compétences a également **sélectionné les nouveaux opérateurs en charge de délivrer le service pour la période 2024-2027**. Elle a préparé les outils et processus nécessaires au déploiement du nouveau marché, lancé en novembre 2023 avec les opérateurs retenus. Parallèlement, elle a réaffirmé, en lien avec sa gouvernance, ses enjeux d'implication nationale pour mieux faire connaître et positionner ce service dans les politiques d'orientation, d'emploi et de formation. La diffusion d'une nouvelle identité de marque, pour les nouveaux opérateurs régionaux, nommée Avenir Actifs, signe la première étape de cette démarche.



FOCUS



LE SUIVI DU SERVICE CEP DISPENSÉ PAR TOUS LES OPÉRATEURS : FRANCE TRAVAIL, APEC, MISSIONS LOCALES, CAP EMPLOI ET AVENIR ACTIFS

En 2023, la mission de suivi du CEP dispensé par tous les opérateurs s'est déployée sur plusieurs volets.

► La stabilisation des données du CEP tous opérateurs

France compétences a poursuivi ses efforts pour stabiliser les données sur le CEP, en utilisant les informations provenant d'Agora et des différents opérateurs CEP. Ces données ont été transmises notamment aux Transitions Pro, qui ont pour mission de suivre le CEP de tous les opérateurs en régions, selon une méthodologie définie par France compétences. Des ateliers d'échange sur ce suivi régional ont été organisés et animés par France compétences, dont un atelier sur la consolidation des constats de leurs rapports, remis à France compétences à l'été.

► Les travaux d'étude et d'évaluation

Une fiche sur le CEP a été incluse dans le rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du conseil en évolution professionnelle (RUF) publié par France compétences. Cette fiche met notamment en lumière plusieurs travaux sur les effets de ce service public.

De plus, une étude a été menée par France compétences pour évaluer les effets du CEP du point de vue des salariés et des travailleurs indépendants. Elle a été publiée en octobre 2023. L'étude porte sur le service dispensé par les opérateurs habilités par France compétences. Elle contribue à nourrir les réflexions sur les modalités d'analyse des effets du CEP, quel que soit l'opérateur public qui le délivre.

► Les partenariats avec les autres opérateurs du CEP

Les relations partenariales entre les opérateurs du CEP se renforcent au fil de l'actualité et des besoins. Elles passent par des coopérations notamment sur les semaines de l'évolution professionnelle, co-pilotées par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) et les opérateurs régionaux du CEP en lien avec France compétences, et par des questions d'aiguillage des bénéficiaires, que ce soit par les opérateurs eux-mêmes ou par le biais du site www.mon-cep.org.

Projets de transition professionnelle

En 2023, les coopérations entre France compétences, la DGEFP, Certif Pro et le réseau des associations Transitions pro ont continué de se déployer, avec notamment la tenue d'une réunion mensuelle de coordination (Coord), dont l'animation est assurée par France compétences.

Les travaux réalisés dans le cadre du RUF ont amorcé les analyses sur le coût unitaire du projet de transition professionnelle (PTP).

Par ailleurs, le Conseil d'administration de France compétences a délibéré en décembre 2023 sur une recommandation concernant les conditions de prise en charge, sur les fonds des PTP, du solde du montant du projet de reconversion professionnelle (PRP) en cas d'insuffisance des droits inscrits sur le compte professionnel de prévention (C2P). Cette recommandation fait suite aux dispositions de la loi d'avril 2023 sur la nouvelle utilisation du C2P pour un PRP et sur l'utilisation du Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (Fipu) pour le PTP. Des délibérations et travaux opérationnels complémentaires ont également été engagés en collaboration avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et la DGEFP.

Les travaux réalisés dans le cadre du RUF ont amorcé les analyses sur le coût unitaire du projet de transition professionnelle.



3 AM ÉLIO RER

Éclairer l'écosystème

En 2023, France compétences a mené et rendu publics plusieurs travaux d'étude et d'évaluation visant à éclairer la réflexion et les décisions des acteurs de la formation professionnelle, sous l'égide de la Commission d'évaluation. Les études publiées sont les suivantes.

1. Une synthèse de l'évaluation du marché du CEP pour les actifs occupés.
2. Une synthèse sur les obstacles à l'individualisation de la formation.
3. Une synthèse sur les pratiques de formation des entreprises en 2020, réalisée en collaboration avec le Céreq et la Dares.
4. Une synthèse sur les usages et les impacts du CEP du point de vue des bénéficiaires.

En plus de ces publications, d'autres travaux ont été menés en 2023, notamment :

- une analyse du rôle du CPF dans les transitions professionnelles ;
- un séminaire de capitalisation des études portant sur les évolutions de l'offre de formation ;
- une analyse exploratoire des liens entre les coûts et les résultats de l'apprentissage.

Consultez la synthèse
de ces travaux d'étude

FOCUS

LE RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS : UNE NOUVELLE RÉFÉRENCE DANS LE CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2022, France compétences a publié la première édition du rapport sur l'usage des fonds (RUF), un outil conçu pour aider les acteurs du système de formation professionnelle, de l'orientation professionnelle et de l'emploi dans leur prise de décisions. Ce rapport visait à rendre compte de l'utilisation des fonds de la formation professionnelle, à observer les coûts et à fournir des indicateurs pour évaluer la valeur ajoutée des actions de formation financées. En 2023, ce travail s'est poursuivi pour améliorer le rapport et élargir les analyses.

Téléchargez le rapport
sur l'usage des fonds

Ainsi, dans l'édition 2023, les analyses de coût et de valeur ajoutée ont été étendues aux projets de transition professionnelle et aux plans de développement des compétences des entreprises. Les points saillants de l'édition 2023 comprennent :

1. une analyse des prix de vente sur la plateforme Mon compte formation ;
2. une étude sur l'évolution des profils des personnes entrant en contrat de professionnalisation et sur leur trajectoire post-formation entre 2017 et 2022 ;
3. une comparaison sectorielle des taux de marge des CFA ;
4. un bilan du transfert de la collecte des fonds ;
5. une analyse des liens entre les coûts et les résultats de l'apprentissage.

Tout comme la première, cette seconde édition se présente sous la forme de fiches thématiques par dispositif de formation (apprentissage, contrat de professionnalisation, compte personnel de formation, etc.), avec une présentation pédagogique et concise.

Outils l'écosystème

Les objectifs de France compétences en matière d'outillage de l'écosystème ont principalement porté, en 2023, sur le maintien et l'amélioration de la Grande Bibliothèque, un moteur de recherche dédié aux travaux des observatoires de branches et accessible à tous.

La mise en place de la Grande Bibliothèque s'inscrit plus largement dans la mission de promotion du rôle et des travaux des observatoires de branches. L'outil a été rendu public en février 2023 et présenté en décembre de la même année, lors d'une journée dédiée aux travaux des observatoires et à leur usage, événement réunissant une grande diversité d'acteurs du champ des politiques publiques, de l'accompagnement des transitions professionnelles, des politiques de certification et de l'offre de formation.

► **Accédez à la Grande Bibliothèque**

Après cette première version mise à disposition au début de l'année 2023, les objectifs visaient à améliorer la couverture en matière de branches professionnelles, la pertinence de l'indexation et le développement de nouvelles fonctionnalités. Ce chantier a abouti à une 2^e version de la Grande Bibliothèque, qui propose notamment la configuration d'alertes et l'accès à des contenus multimédias.

Ces travaux ont impliqué des échanges fréquents et approfondis avec les observatoires, ainsi que des débats techniques avec France compétences et d'autres producteurs de données sur la partie quantitative de leur activité.

Les résultats obtenus se traduisent par une forte fréquentation de la Grande Bibliothèque, avec plus de 150 000 recherches effectuées depuis son démarrage, interrogeant près de 14 000 contenus répertoriés pour 138 branches.

Pour l'année 2024, les perspectives visent à accroître la valeur ajoutée via l'exploration d'analyses transversales des travaux des observatoires et l'organisation d'un événement à l'automne mettant en avant les partenaires sociaux, pilotes des observatoires, pour débattre de leur usage concret des travaux réalisés.

Agir en médiateur

La Médiatrice de France compétences a publié en mai son rapport d'activité 2023, présentant le bilan et l'analyse de plusieurs saisines reçues de la part des usagers des projets de transition professionnelle (gérés par les associations Transitions Pro) et du conseil en évolution professionnelle pour salariés et indépendants (géré par le réseau Avenir Actifs). Le rapport fait le point sur le suivi des précédentes recommandations et en propose de nouvelles.

► **L'impact positif de la médiation sur la confiance et la transparence**

Au fil des années, la médiation a instauré un climat de confiance avec les opérateurs, notamment dans les régions les plus sollicitées, qui s'engagent activement dans la recherche de solutions. Dans ce rapport, deux de ses correspondants médiation témoignent de l'importance de cette fonction de tiers neutre, impartial et indépendant.

De son côté, la Médiatrice souhaite changer la perception selon laquelle un recours fréquent à la médiation traduirait une moindre efficacité de gestion et considère, au contraire, qu'une organisation qui accueille les demandes de médiation démontre sa volonté d'établir un climat de confiance et de transparence avec ses usagers.

► **Consultez le rapport 2023 de la Médiatrice**

Par ailleurs, la Médiatrice souligne également la spécificité de la médiation institutionnelle, qui repose sur l'asymétrie entre les parties impliquées et qui pose un défi : celui d'instaurer un espace de dialogue dans lequel il est possible de se parler et de s'écouter entre, d'un côté, un usager parfois en grande difficulté et, de l'autre, un opérateur de l'État qui agit dans le respect de la légalité.

► **Stabilité du nombre de médiations et nouvelles recommandations en 2023**

En 2023, le nombre de médiations reste stable par rapport à l'année précédente. La Médiatrice émet six nouvelles recommandations, dont celles-ci.

- Trois concernant le projet de transition professionnelle (PTP), axées sur le processus de décision des Commissions d'instruction et de recours, ainsi que sur la rémunération des salariés en PTP-CDD.
- Une adressée aux ministères certificateurs, les incitant à anticiper le réenregistrement des titres ou diplômes pour ne pas freiner les projets de reconversion professionnelle.
- Trois concernant l'accompagnement des conseillers en évolution professionnelle, visant à éviter les ruptures d'accompagnement lors des changements de conseiller et à trouver un équilibre entre le soutien de la sécurisation des choix et une posture non prescriptive. Il s'agit des premières recommandations visant le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés.

CHAPITRE

4

LES QUELQUES
EXEMPLES
DE **CHANTIERS**
POUR 2024

Une nouvelle feuille de route stratégique pluriannuelle

La convention d'objectifs et de performance (COP), approuvée par le Conseil d'administration le 6 février 2020 et signée entre l'État et France compétences en avril de la même année, a fixé les orientations de l'institution pour la période 2020-2022. La COP a été prolongée par avenants pour l'année 2023 puis pour l'année 2024, ce qui souligne la pertinence de son cadre stratégique pluriannuel.

La prochaine COP pour les années 2025 et suivantes va être élaborée en 2024 en lien avec le ministère en charge de la formation professionnelle. Cette nouvelle feuille de route pluriannuelle devra fixer de nouveaux objectifs stratégiques à France compétences, tout en poursuivant les efforts déjà menés ces dernières années pour réguler le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage et s'inscrire dans une trajectoire financière soutenable.



La COP a été prolongée par avenants pour l'année 2023 puis pour l'année 2024, ce qui souligne la pertinence de son cadre stratégique pluriannuel.

Un nouveau schéma directeur des systèmes d'information

Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2019-2023 a permis de développer rapidement et avec des ressources humaines limitées une gamme complète d'outils numériques pour répondre aux missions de France compétences. Pour le nouveau SDSI 2024-2027, sept principaux enjeux ont été identifiés et structurés autour de trois axes stratégiques.

Les sept enjeux

1. Maîtriser les briques stratégiques du SI.
2. Rationaliser l'existant pour optimiser les ressources.
3. Améliorer la productivité des équipes en utilisant des outils efficaces.
4. Lancer de nouveaux projets en tenant compte des évolutions réglementaires.
5. Mieux garantir la conformité au RGPD.
6. Assurer une meilleure auditabilité et traçabilité des opérations.
7. Renforcer la sécurité sur l'ensemble du SI pour protéger les données et les systèmes.

Les trois axes stratégiques

1. Enrichir et compléter l'offre de services en développant des outils métiers essentiels et en améliorant le pilotage de l'activité.
2. Renforcer les socles technologiques transverses pour soutenir les opérations métiers et les services aux usagers.
3. Améliorer en continu la sécurité du SI (maîtrise des risques, continuité de service, cybersécurité).

Ce nouveau SDSI vise à moderniser et à renforcer les capacités des systèmes d'information de France compétences pour mieux soutenir ses missions et répondre aux besoins croissants en matière de numérisation et de gestion de l'information. Pour sa mise en œuvre, il s'appuie sur une nouvelle organisation de la DSI et des moyens renforcés.

Un nouveau site internet conjuguant approche servicielle et institutionnelle

France compétences s'est dotée d'un site internet dès sa création en janvier 2019. Depuis lors, cette plateforme digitale a évolué de concert avec les missions de l'institution.

Cependant, au fil des années, il est devenu apparent que cette vitrine, faisant l'objet en moyenne de 3,5 millions de visites uniques par an, nécessitait une refonte afin de mieux refléter l'évolution des missions de France compétences, de répondre aux besoins de ses utilisateurs, tout en prenant en considération les nouvelles exigences et normes en matière de nouvelles technologies, notamment en termes d'éco-conception et d'accessibilité.

Dans cette optique, un travail approfondi s'est étendu sur deux années pour aboutir à la conception d'un nouveau site : **une plateforme plus moderne, avec des contenus davantage accessibles, combinant une approche institutionnelle et un volet orienté services.** Cette entreprise a mobilisé l'ensemble des équipes de France compétences et a intégré les retours des utilisateurs, avec plus de 2 500 répondants à un questionnaire en ligne et la participation de plusieurs dizaines de personnes lors d'ateliers de travail.

Le nouveau site, prévu pour être mis en ligne en 2024, représente une étape significative dans la communication et l'interaction de France compétences avec ses parties prenantes. Il sera ensuite optimisé tout au long de l'année, afin de garantir une meilleure expérience utilisateurs.

Mon conseil en évolution professionnelle par le réseau Avenir Actifs

La sélection des nouveaux opérateurs pour le service Mon conseil en évolution professionnelle, à destination des salariés et travailleurs indépendants, marque le début d'une nouvelle étape en 2024. Les ambitions partagées avec les opérateurs restent les mêmes : développer le recours au service et garantir sa qualité pour les bénéficiaires, dans le cadre de sa mission d'organisation de ce service, France compétences et sa gouvernance souhaitent s'impliquer davantage au niveau national dans plusieurs domaines : l'harmonisation de l'image du service, les partenariats, l'ingénierie de parcours professionnel et l'observation du service Mon CEP.

Le lancement de la marque **Avenir Actifs**, qui représente l'identité commune des opérateurs sélectionnés pour la période 2024-2027 par France compétences, vise à améliorer la lisibilité et l'accessibilité du service. Dans un contexte d'évolution des dispositifs, du système d'acteurs comme des besoins des actifs, l'enjeu est d'améliorer la notoriété du service, mais aussi d'amplifier, de promouvoir et d'organiser à toutes les échelles le positionnement de Mon CEP comme une colonne vertébrale d'accompagnement public, articulée avec les acteurs, dispositifs, ressources mobilisables par les salariés et les indépendants dans leur parcours d'évolution professionnelle.

DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

**MERCI
À NOS ÉQUIPES**

Alexandra Ali Aline Andreea Anne Anne-Marie Ashley Aurore
Béatrice Bénédicte Bertrand Blandine Brigitte Carine Caroline Catherine
Cécile Christelle Christian Christine Christophe Claire David Dina
Doriane Elena Élodie Émilie Emmanuelle Éric Estelle Esther Fabienne
Florence Francis Franck François Gaëlle Diane Garance Geneviève Géraldine
Gilles Goulven Gwenaëlle Gwénola Haude Hubert Hugues Imad Inès Isabelle
Jacques Jean-Louis Jean-Luc Jean-Pierre Jérôme Jessica Joël Joelle Joseph
Julien Karima Karine Kate-Lesly Kevin Khamis Laurence Laurent Léonore
Lucille Ludovic Magali Marc Marc-Antoine Marco Marguerite Marie
Marie-Amélie Marie-Dominique Marietou Marina Marine Marlène Maryse
Mathilde Max Maxime Mazouza Mélissa Marie Lydie Michel Muriel
Nathalie Néophita Nicolas Noria Odile Olivier Pascal Pascale
Patient Patricia Philippe Pierre Priscilla Sarah Renaud Sabine
Saloum Samira Mounia Sandhia Sandra Serge Séverine Sophie
Stéphane Stéphanie Steven Toumany Valérie Véronique Vincent
Wahbi Wilfried Williams Xavier Yann Yannick Yves



Pour en savoir plus
sur cette marque

Glossaire

AGORA	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
C2P	Compte professionnel de prévention
CARIF-OREF	Centre animation ressources d’information sur la formation/ Observatoire régional de l’emploi et de la formation
CCMSA	Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CÉREQ	Centre d’études et de recherches sur les qualifications
CFA	Centre de formation d’apprentis
CIBC	Centre interinstitutionnel de bilans de compétences
CNAM	Caisse nationale d’assurance maladie
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
COORD	Réunion mensuelle de coordination
COP	Convention triennale d’objectifs et de performance
CPC	Commissions professionnelles consultatives
CPF	Compte personnel de formation
CREFOP	Comités régionaux de l’emploi, de la formation et de l’orientation professionnelles
CSE	Comité social et économique
CTI	Commission des titres d’ingénieur
DARES	Direction de l’animation de la recherche, des études et des statistiques
DEPP	Direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance
DFAS	Direction des finances, des achats et des services
DGEFP	Délégation générale à l’emploi et à la formation professionnelle
DGESIP	Direction générale de l’enseignement supérieur et de l’insertion professionnelle

DPO	Délégué à la protection des données
ETP	Équivalent temps plein
ETPT	Équivalent temps plein travaillé
EQAVET	Réseau européen autour des questions de qualité
FIPU	Fonds d’investissement pour la prévention de l’usure professionnelle
HCÉRES	Haut Conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur
NPEC	Niveau de prise en charge
ONISEP	Office national d’information sur les enseignements et les professions
OPCO	Opérateur de compétences
OPMQ	Observatoire prospectif des métiers et des qualifications
PIC	Plan d’investissement dans les compétences
PRP	Projet de reconversion professionnelle
QUALIOPI	Marque créée par le ministère du Travail. Elle a pour objectif d’attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d’actions concourant au développement des compétences, qu’il s’agisse d’actions de formation, de bilans de compétences, d’actions destinées à faire valider les acquis de l’expérience ou d’actions de formation par apprentissage. Cette marque pourra être délivrée par des organismes certificateurs retenus par le Cofrac ou par les instances nationales de labellisation reconnues par France compétences.
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines
RCO	Réseau des Carif-Oref
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RS	Répertoire spécifique
RUF	Rapport sur l’usage des fonds de la formation professionnelle
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par DocAxess



📍 Immeuble Canopy – 6, rue du Général Audran – 92400 Courbevoie
✉ presse@francecompetences.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :
www.francecompetences.fr